

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session de printemps Conseil des Etats

Date de publication : 17.02.2022



Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
21.3694 — Lacunes dans la loi sur le CO2. Pour plus d'efficacité	Acceptation	4
21.046 — Loi fédérale sur les voies cyclables	Acceptation	4
21.3620 — Pour plus de transparence dans la provenance de l'électricité	Acceptation	4
Empreinte		6



Editorial

Voies cyclables, loi sur le CO2 et transparence de l'origine de l'électricité: voici quels sont les sujets de la prochaine session de printemps dont vous vous apprêtez à débattre au sein du Conseil des États et qui sont d'une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à des objets sélectionnés.

Dans les villes, les vélos sont un pilier porteur de la mobilité: les deux-roues ont besoin de peu de surface et garantissent l'individualité, ce qui explique leur immense popularité. Il est logique que le peuple et les cantons aient en 2018 dit oui à l'initiative sur le vélo, dont vous allez traiter la mise en œuvre dans le cadre de la loi sur les voies cyclables durant cette session. Pour les villes, ce projet est un instrument de nature à améliorer la qualité et la sécurité des réseaux cyclables.

Les villes soutiennent les prolongations des mesures décidées dans le cadre de la loi sur le CO2 en vigueur et limitées dans le temps et se déclarent favorables à une transparence accrue en ce qui concerne l'origine de l'électricité.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

21.3694 Motion Schilliger (PLR/LU)

Lacunes dans la loi sur le CO2. Pour plus d'efficacité

Lundi, 28 février 2022

Conseil des Etats

Position: Suite au rejet de la loi sur le CO2 lors de la votation populaire de juin 2021, la présente motion propose de prolonger les mesures liées à la loi sur le CO2 en vigueur, qui sont limitées dans le temps. L'Union des villes suisses soutient cette initiative: il est important que ces mesures, qui fonctionnent déjà et sont efficaces, soient conservées. L'Union des villes suisses s'était engagée en faveur du oui à la loi sur le CO2 : celle-ci aurait donné aux villes un cadre juridique important et les aurait renforcées dans leurs efforts de faire progresser à l'échelon local les mesures contre le changement climatique. Le non à la votation populaire ne signifie toutefois pas un non à la protection du climat. Il appartient désormais à la Confédération de trouver d'autres moyens pour soutenir la politique climatique des villes.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

21.046 Objet du Conseil fédéral

Loi fédérale sur les voies cyclables

Lundi, 28 février 2022

Conseil des Etats

evtl. Mercredi, 2 mars 2022

Conseil national

evtl. Mardi, 8 mars 2022

Conseil des Etats

evtl. Mercredi, 9 mars 2022

Conseil national

Position: Les villes souhaitent promouvoir le trafic cycliste car ce mode de déplacement concilie efficacité spatiale et individualité dans le trafic urbain et d'agglomération. Pour l'Union des villes suisses, la loi sur les voies cyclables est un moyen adapté pour améliorer l'infrastructure cyclable au-delà des limites de la ville tout en augmentant la sécurité des cyclistes. L'Union des villes suisses soutient en particulier l'obligation de planification prévue par la loi qui crée ici un caractère contraignant.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.



21.3620 Motion Müller (PLR/LU)

Pour plus de transparence dans la provenance de l'électricité

Mardi, 8 mars 2022

Conseil des Etats

Position: Le marquage de l'électricité informe toutes les consommatrices et tous les consommateurs finaux de Suisse une fois par an sur la composition de l'électricité qu'ils utilisent. La présente motion se propose de charger le Conseil fédéral de modifier les bases juridiques pour que le marquage de l'électricité reflète une concordance temporellement proche entre la production et la consommation d'électricité. L'actuelle période de concordance d'une année civile doit être réduite à un trimestre ou à un mois civil. Un marquage mensuel de l'électricité crée davantage de transparence et revalorise la production d'électricité en hiver. L'Union des villes suisses soutient donc la motion Müller.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)